



Ville de Kirkland
17 200, boulevard Hymus
Kirkland (Québec) H9J 3Y8
Téléphone : 514-694-4100 ✦✦ Télécopieur : 514-630-2721
www.ville.kirkland.qc.ca

OFFRE D'EMPLOI

CONTREMAÎTRE – BÂTIMENTS

PC-2019-267-036

Nature du travail :

Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, la personne planifie, organise, coordonne, dirige et contrôle les activités et les ressources reliées aux bâtiments et à l'éclairage public de la Ville.

Exemple de tâches à accomplir :

1. Opérations

- 1.1. Assurer l'entretien et les réparations des équipements mécaniques et composants architecturaux des bâtiments de la Ville :
 - 1.1.1. Valider les requêtes internes et coordonner les travaux à effectuer;
 - 1.1.2. Gérer les contrats d'entretien pour le fonctionnement des équipements;
 - 1.1.3. Planifier les travaux pour les projets approuvés;
 - 1.1.4. Auditer régulièrement tous les équipements mécaniques et les bâtiments.
- 1.2. Assurer le fonctionnement de l'éclairage public de la Ville.
- 1.3. Effectuer la gestion des réservoirs et distributeurs d'essence ordinaire et diesel.
- 1.4. Superviser et faire des audits de conformité sur le travail exécuté par les entrepreneurs afin de valider que le travail est conforme au contrat.
- 1.5. Réquisitionner des produits et matériaux pour sa section; contrôler les quantités, leur rendement et leur qualité.
- 1.6. Déterminer les orientations, les objectifs ainsi que les priorités de sa section avec son supérieur et soumettre des recommandations afin d'améliorer les processus.
- 1.7. S'assurer que les outils, les équipements et les véhicules dont se servent ses employés demeurent en bonne condition.
- 1.8. Adresser les plaintes de citoyens et d'entreprises commerciales et industrielles pour tout problème relevant de sa compétence.
- 1.9. Participer aux prises de décisions et aux orientations pour son service.

2. Gestion de personnel

- 2.1. Planifier, distribuer, coordonner et vérifier le travail de ses employés.
- 2.2. Favoriser un environnement de travail positif et sécuritaire.
- 2.3. Appliquer les dispositions des conventions collectives.
- 2.4. Superviser et contrôler les travaux effectués par les entrepreneurs reliés aux activités de son service.

3. Administration

- 3.1. Contrôler et gérer la paie du personnel sous sa responsabilité.
- 3.2. Approuver les dépenses de sa section et participer à l'élaboration du budget annuel.
- 3.3. Collaborer à la préparation des contrats et devis techniques en lien avec sa section.
- 3.4. Effectuer toutes autres tâches connexes.

Horaire de travail :

- Lundi au vendredi, de 7h15 à 15h30 ;
- Garde sur rotation par périodes hebdomadaires au cours desquelles le titulaire doit être disponible 24/7 pour répondre aux appels d'urgence (environ 8 fois par année).

Échelle salariale : 65 000 \$ à 85 000 \$

Qualifications et exigences :

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) dans une discipline appropriée, ou toutes autres formations jugées pertinentes;
- Posséder trois (3) années d'expérience dans des fonctions similaires, incluant de la supervision de personnel syndiqué;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide;
- Détenir une attestation du cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (ASP);
- Connaissance du Code de construction et le Code national de prévention des incendies, volet *Bâtiment*;
- Posséder des connaissances de la suite Microsoft Office;
- Maîtriser le français et l'anglais, à l'écrit et à l'oral.

Habilités requises :

- Communication interpersonnelle et un sens développé du service à la clientèle;
- Capacité à travailler en équipe;
- Savoir mobiliser;
- Esprit d'analyse et savoir s'adapter;
- Habileté en résolution de problèmes et bon jugement;
- Sens de l'organisation.

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur candidature à la division des ressources humaines à emplois@ville.kirkland.qc.ca.

La Ville de Kirkland souscrit au principe d'égalité en emploi et s'est engagée à instaurer des processus de sélection et un milieu de travail inclusifs et exempts d'obstacles. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et ethniques sont invités à soumettre leur candidature. Il incombe au postulant de nous aviser en temps opportun, de tout besoin spécifique pour lequel des mesures d'adaptation doivent être prises pour lui permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus à ce sujet seront traités confidentiellement.

Le genre masculin est employé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte.